

**COMITE SYNDICAL**  
du jeudi 21 décembre 2017  
A 14 h 45 – à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 21 décembre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ETAIENT PRESENTS**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

**ABSENTS EXCUSES**

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Monsieur Marc HERVE
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de l'EPTB Vilaine

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

## COMITE SYNDICAL

du 21 décembre 2017

à 14h45 à LA ROCHE BERNARD

### 5. Gardiennage de l'usine d'eau potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique

Dans le cadre du classement de l'usine de production d'eau potable Vilaine Atlantique comme Point d'Importance Vitale (PIV), un Plan Particulier de Protection (PPP) a été rédigé par la Société des Eaux de la Presqu'île Guérandaise (SEPIG), opérateur de l'EPTB Vilaine, et soumis en février 2011 aux services de la Préfecture du Morbihan pour validation.

Après plusieurs échanges avec la Préfecture, notamment le service interministériel de défense et de la protection civile (SID-PC), un certain nombre de compléments ont été apportés au PPP initial, et le Conseil d'Administration de l'IAV s'est engagé lors de sa séance du 23 octobre 2013 à mettre en œuvre des mesures de sécurité avec la mise en place d'une surveillance humaine permanente sur le site de l'usine. On entend par surveillance permanente la présence d'un gardien :

- 365 jours par an ;
- pendant les jours ouvrés : en dehors des heures de travail, soit de 18h à 8h du matin ;
- pendant les week-ends et les jours fériés : 24h/24 ;

A cela s'ajoute la surveillance des entrées/sorties du chantier de restructuration de l'usine, pendant les périodes ouvrées. Les travaux en cours concernent la tranche ferme du marché attribué au groupement d'entreprises dont Degrémont est mandataire. Elle sera réceptionnée à l'été 2020.

Le marché actuel devant prendre fin au 31 juillet 2018, il convient de relancer une procédure.

Le montant de cette prestation sur trois ans est estimé à 450 000 € HT (150 000 € HT/an) à financer sur le budget eau potable.

Au vu de ce montant, un appel d'offres sera obligatoire. L'usine constituant un point d'importance vitale et la procédure s'inscrivant dans la démarche plus générale « Vigipirate », il est proposé de retenir un mode de dévolution sous forme d'appel d'offres restreint, et de limiter à trois le nombre de candidats admis à présenter une offre. Ceci permettra de mettre le dossier de consultation à disposition des entreprises préalablement sélectionnées et présentant des garanties et références adaptées à une telle mission.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

**Autorise le lancement de la consultation sous forme d'un appel d'offres restreint avec :**

- **Un nombre maximal de candidats admis à présenter une offre limitée à trois ;**
- **Pour la surveillance de l'usine : une présence humaine toute l'année, de 18h à 8h du matin pendant les jours ouvrés et 24h/24 pendant les week-ends et les jours fériés ;**
- **Pour la surveillance du chantier de restructuration : une présence humaine toute l'année, pendant les jours et heures ouvrés ;**
- **Durée du marché :**
  - **Pour la surveillance de l'usine : du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2021 (durée continue sur trois années) ;**
  - **Pour la surveillance du chantier de restructuration : du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2020 (durée continue sur deux années) avec reconduction possible pour un maximum de 6 mois (en cas de dépassement du délai d'exécution).**

**Pour extrait conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**